

NAGELMACKERS

Société d'investissement à capital variable publique (Sicav) de droit belge
OPC ayant opté pour des placements répondant aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE
Société anonyme
Avenue du Port, 86C b320, 1000 Bruxelles
R.P.M. Bruxelles – N° d'entreprise: 0449.575.796

Bruxelles, 16 septembre 2025

**AVIS DE CONVOCATION AUX ACTIONNAIRES RELATIVE À LA
LIQUIDATION DU COMPARTIMENT NAGELMACKERS CHINA NEW
ECONOMY FUND (en liquidation).**

Les actionnaires de **NAGELMACKERS CHINA NEW ECONOMY FUND (en liquidation)** de **NAGELMACKERS**, société anonyme, sicav publique de droit belge, sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra **le jeudi 16 octobre 2025 à 9:00 heures**, au siège de la Société (Avenue du Port 86C b320, 1000 Bruxelles (Tour & Taxis)), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1. Lecture et discussion du rapport des liquidateurs relatif à la clôture de la liquidation du compartiment Nagelmackers China New Economy Fund, des comptes ainsi que des pièces justificatives et du rapport du commissaire.**
- 2. Proposition de clôture de la liquidation du compartiment Nagelmackers China New Economy Fund**
- 3. Reprise de toutes les créances et dettes actuelles et futures par Banque Nagelmackers dans le cadre de la liquidation**

Projet de décision : L'Assemblée décide, après lecture et discussion du rapport des liquidateurs, des comptes ainsi que des pièces justificatives et du rapport du commissaire, d'approuver les comptes de clôture au 5 septembre 2025 et de procéder à la clôture du compartiment.

Dans ce cadre, le promoteur a conclu un accord avec Nagelmackers China New Economy Fund, représenté par les liquidateurs, par lequel il a été décidé de maintenir un compte ouvert après la clôture de la liquidation afin de régler toutes les dettes provisionnées. Si le solde final de ce compte est positif, ces fonds seront transférés au promoteur ; si le solde final de ce compte est insuffisant pour apurer toutes les dettes, le déficit sera supporté par le promoteur.

4. Décharge aux liquidateurs et au commissaire.

Projet de décision : L'Assemblée décide d'accorder décharge aux liquidateurs et au commissaire pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

5. Fixation du lieu de conservation des livres et documents de Nagelmackers China New Economy Fund.

Projet de décision : L'Assemblée décide que les livres et documents du compartiment Nagelmackers China New Economy Fund seront conservés chez CACEIS Bank Belgium branch, Avenue des Port 86C b320 te 1000 Bruxelles, pendant une période de 5 ans à compter de ce jour.

6. Réponses aux questions des actionnaires conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations.

Une copie des rapports mentionnés ci-dessus peut être obtenue, conformément à l'article 2:103 du Code des sociétés et des associations.

**MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE**

Les décisions sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés et votants quel que soit le nombre d'actions représentées à l'Assemblée générale.

Les actionnaires souhaitant assister à l'assemblée, se faire représenter ou souhaitant poser des questions sont priés de se conformer à la procédure prévue par les statuts. La copie scannée ou photographiée de la lettre, la procuration ou l'attestation doit être envoyée par courrier électronique au CACEIS Bank, Belgium Branch (legal.be@caceis.com) qui assure le service financier. Les questions peuvent être adressées à la société par voie électronique à l'adresse Sam.melis@fimacs.eu.

Le rapport annuel et s'il est publié, le rapport semestriel, les prospectus et les PRIIPS KIDs sont disponibles en français et en néerlandais sans frais au siège de la société et auprès CACEIS Bank, Belgium Branch Avenue du Port 86C b320 1000 Bruxelles qui assure le service financier ou sur le site suivant : www.nagelmackers.be.